

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mercredi 08 avril 2026 à 19H30
à la Mairie de Broye-les-Pesmes

Etaient présents : Yves BERTHET, Daniel CERCLEY, Stéphanie ROUX, Alain SCHATT, Martine BONNOTTE, Françoise DAY CHAMPAGNAC, Sylvia BOZAN, Frédérique GATTEAUT, Romuald SAUVAGEOT, Lucile ROBACK, Éric GANDRÉ, Benjamin MIGNEROT, Jean-François CERCLEY, Régis MUZARD, Marine GILLES.

Etait absent : ---

Etait absent excusé : ---

Procurations : ---

Mme Françoise DAY CHAMPAGNAC a été nommée secrétaire.

En ouverture de séance, Mr le Maire a tenu à remercier Mme Delphine FOUROT pour la préparation et le suivi des élections municipales puis Mr Marvin MODOT pour avoir assuré seul l'entretien de la commune pendant l'absence de Mr Mikaël DROUAILLET. Il a également exprimé ses sincères remerciements aux conseillers municipaux sortant, Mme Gaëlle MOUCHOT, Mme Nadège BODOIGNET et Mr Erick DEQUAIRE qui ont fait le choix de ne pas renouveler leur mandat. Mr le Maire a souligné le travail accompli au cours de leur engagement.

Un point supplémentaire doit être inclus dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande, dès le début de la séance, l'autorisation aux membres du conseil de délibérer sur la position présentée ci-dessous. L'assemblée délibérante donne majoritairement son acceptation pour aborder le point suivant :

a/ Extension du réseau électrique concédé – augmentation de puissance de l'entreprise SODRAMEC :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité suite à l'augmentation de puissance de l'entreprise Sodramec qui relève de l'article L332-8 du code de l'urbanisme. Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED70) auquel la commune adhère. L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED70 prévoit :

L'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 160 mètres ; la fourniture, la pose et le raccordement d'un coffret électrique contre la façade du bâtiment ; la mutation du transformateur existant de 100 à 160 kVA. Mr le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED70 égale à 40 % du montant total de ces travaux. Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, demande au SIED7 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté et demande également que la participation financière demandée par le SIED70 soit prise en charge par le bénéficiaire des travaux.

1/ Renouvellement délibération heures supplémentaires et complémentaires des agents :

Le Maire rappelle que la délibération antérieure encadrant les heures supplémentaires et complémentaires n'est désormais plus applicable, en raison du changement de grade intervenu pour certains agents. Cette évolution statutaire rend nécessaire l'adoption de nouvelles dispositions. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place de nouvelles modalités permettant aux agents d'effectuer des heures supplémentaires et complémentaires, conformément à la réglementation en vigueur et en tenant compte de leur nouveau grade.

2/ Devis cuisine et escaliers / logement Aubigny :

Mr le Maire expose la suite des devis concernant la réfection au logement de l'ancienne poste d'Aubigny, entre autres l'achat d'un escalier et d'une cuisine. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir les devis suivants :

- Devis de l'entreprise Lapeyre pour la pose d'un escalier et d'une balustrade d'un montant de 6 168.33 € HT.
- Devis de l'entreprise Castorama pour l'achat d'une cuisine d'un montant de 2 264.14 €
- + devis estimatif de pose : 1 275.37 €.

3/ Décision emprunt appartement Aubigny :

Mr le Maire, a examiné la situation financière liée aux travaux réalisés sur l'appartement communal d'Aubigny. Afin de permettre le remboursement des frais engagés, le recours à un emprunt bancaire a été envisagé. Toutefois, avant toute décision, les membres du Conseil souhaitent étudier les différentes possibilités de financement. En conséquence, le Conseil municipal demande qu'une consultation soit menée auprès de plusieurs établissements bancaires afin

d'obtenir diverses propositions (taux, durée, conditions de remboursement). La décision relative à la souscription de l'emprunt sera prise lors d'une prochaine séance, au vu des offres reçues.

4/ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs :

Recherche en cours des membres, la liste sera présentée au prochain conseil municipal.

5/ Indemnités des élus :

Le Maire rappelle que la Commune compte 512 habitants, mais propose, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques et afin de ne pas peser financièrement sur le budget communal, que les indemnités soient fixées sur la base de la state démographique des communes de moins de 500 habitants soit :

- Maire : 28,1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3 Adjoints : 10,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

En conséquence, les indemnités des élus seront calculées et versées sur la base applicable aux communes de moins de 500 habitants. Ce qui économise 15 098.64 € / an à la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision de Mr le Maire.

6/ Constitution des commissions communales :

Voir tableau en annexe.

Mr le Maire rappelle que ces commissions sont ouvertes aux habitants de la commune. Toute personne souhaitant s'y investir et participer aux travaux peut faire acte de candidature auprès de la Mairie. Le conseil municipal encourage la participation des habitants, afin de favoriser la concertation et l'implication citoyenne dans les projets communaux.

7/ Devis voirie :

Chaque année, le Département attribue une enveloppe financière destinée à soutenir les communes dans l'entretien et l'amélioration de leur réseau viaire. Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, la commune doit transmettre l'ensemble des estimations de travaux envisagés. A ce titre, plusieurs projets de travaux de voirie ont été présentés aux membres du conseil municipal :

- Réparations localisées et exécution d'un enduit monocouche au bitume fluxé rue de l'Eglise (5022.50 € HT) et rue de Vadans (3911.25 € HT) à Montseugny, rue de la Paix (5860.00 € HT) et rue de la Jus (3085 € HT) à Broye-les-Pesmes
- Aménagement ancien chemin ferme Mr CERCLEY Christian à Montseugny (5537.50 € HT).
- Point à temps pour réparations localisées sur les trois villages de la Commune (3160.00 € HT)
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé les opérations citées ci-dessus d'un montant total de 26 576.00 € HT, jugées prioritaires pour la sécurité et le bon état des infrastructures communales. Les estimations correspondantes seront intégrées au dossier global qui sera adressé au Département dans les délais impartis.

6/ Questions diverses :

Aucune question diverse

Le Maire,
Yves BERTHET

La séance est levée à 21h48